



## AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

### Marché de TRAVAUX

#### IDENTIFICATION POUVOIR ADJUDICATEUR

**COMMUNE de SAÏX**

**Monsieur le Maire**

**Hôtel de VILLE- 2 place JEAN JAURES - 81 710 SAÏX [www.ville-saix.fr](http://www.ville-saix.fr)**

**Tél : 05 -63-74-71-76 Télécopie : 05-63-71-10-74**

**courriel: [affairesgenerales@ville-saix.fr](mailto:affairesgenerales@ville-saix.fr)**

#### OBJET DU MARCHÉ

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
ASSAINISSEMENT EAUX USEES et EAUX PLUVIALES  
RUE DE L'HORT ET RUE DE VENISE**

Type de marché : exécution

L'avis implique un marché public se réfère au CCAG TRAVAUX et CCAP

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

La présente consultation concerne : **les travaux d'assainissement EAUX USEES et EAUX PLUVIALES rue de l'Hort et rue de Venise.**

Marché à procédure adaptée ( article 28 code des marchés publics) à **1 lot unique.**

**Lieux d'exécution** : rue de l'Hort et rue de Venise à SAÏX (81 710)

La collectivité se réserve la faculté de demander des précisions et négocier avec les entreprises ayant présenté une offre tant sur les prix que sur les points techniques.

**La maîtrise d'œuvre est assurée par**

**VRD CONCEPT 201 bd d'Allemagne 82000 Montauban**

Tél. : 05.63.22.50.22 Fax : 05.63.22.50.23

**DELAIS D'EXECUTION : 3 MOIS**

**MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU  
REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT**

Paiement par mandat administratif/délai global de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur **est un groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa formation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements

**CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Capacités professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

(voir Règlement de la consultation)

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- **Prix (60%) : la note sera calculée de la façon suivante :**

$$\text{Note} = 10 * \left(1 - \frac{(\text{offre} - \text{MD})}{\text{MD}}\right)$$

Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée

A chaque critère sera attribuée une note sur 10 qui sera ensuite pondérée.

- **Valeur technique (30%) :**

-Mémoire technique (noté de 0 à 8)

- Méthodologie de réalisation des prestations

- Protection du stockage sur chantier, signalisation, mise en place de barrières et mesures de sécurité : dispositions prévues pour le respect des arrêtes de circulation relatifs à la voie de circulation menant au chantier, proximité du groupe scolaire et au libre accès des véhicules aux terrains des riverains du chantier.

- Moyens humains et matériels affectés au chantier (noté de 0 à 2)

- **Délai (10%) : la note sera calculée de la façon suivante :**

$$\text{Note} = 10 * (1 - \frac{(\text{Doffre} - \text{Dmin})}{\text{Dmin}})$$

Où « Dmin » = délai le plus court proposé et « Doffre » = délai de l'offre considérée

A chaque critère sera attribuée une note sur 10 qui sera ensuite pondérée.

#### **RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**

Un dossier est remis gratuitement à chaque candidat suite à une demande écrite par courrier, fax ou mail

Dossier à retirer au secrétariat de la VILLE de SAÏX - 2 place JEAN JAURES

81 710 SAÏX horaires ouverture mairie 9H - 12H et 16H - 19 H du lundi au vendredi

Téléphone 05.63.74.71.76 - FAX 05.63.71.10.74

Courriel : [affairesgenerales@ville-saix.fr](mailto:affairesgenerales@ville-saix.fr)

Ils sont envoyés sous format papier par voie postale

Les dossiers peuvent également être retirés

SITE INTERNET DE LA VILLE [www.ville-saix.fr](http://www.ville-saix.fr)

SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN [www.maires81.asso.fr](http://www.maires81.asso.fr)

#### **OU SUR LE PROFIL ACHETEUR :**

Les candidats peuvent télécharger les offres **sur la plate-forme de dématérialisation**

[www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com)

#### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les dossiers devront parvenir **SOUS FORMAT PAPIER** à La mairie, 2 place Jean JAURES  
81710 SAÏX, par pli recommandé avec AR

**AVANT LE 30 NOVEMBRE 2011 à 12H**

L'enveloppe extérieure portera la mention :

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES et EAUX PLUVIALES rue de l'Hort  
et rue de Venise**

**NE PAS OUVRIR**

Les candidatures et les offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire : l'euro

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour la remise des offres concernant cette consultation.

#### **DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

#### **DATE ENVOI A LA PUBLICATION**

**Le 8 NOVEMBRE 2011**

SITE INTERNET DE LA VILLE [www.ville-saix.fr](http://www.ville-saix.fr) + affichage municipal

SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN [www.maires81.asso.fr](http://www.maires81.asso.fr)

DEPECHE DU MIDI : ANNONCES LEGALES

PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION : profil acheteur [www.ladepêche-legales.com](http://www.ladepêche-legales.com)

#### **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent adresser un courrier, une télécopie ou un courriel à la mairie de SAÏX secrétariat de la mairie – 2 place JEAN JAURES 81 710 SAÏX horaires Téléphone 05.63.74.71.76-FAX 05.63.71.10.74  
Courriel : [affairesgenerales@ville-saix.fr](mailto:affairesgenerales@ville-saix.fr)

Ils devront faire parvenir cette demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Une réponse sera alors adressée par écrit à tous les candidats ayant déjà retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

#### **PRECISIONS CONCERNANT LES VOIES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE  
68 rue RAYMOND IV -31000TOULOUSE

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal ADMINISTRATIF DE TOULOUSE. La juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans un délai de 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée : article R421-1 du code de la justice administrative.

Le recours en référé pré- contractuel est possible dans les conditions définies à l'article L 551-1 de ce même code jusqu' 'à la signature du marché.